suva



Entrepôts à allées étroites Liste de contrôle

Travaille-t-on en toute sécurité dans vos entrepôts à allées étroites?

Lorsqu'un opérateur circule au volant d'un chariot élévateur dans un entrepôt à allées étroites, il n'a bien souvent aucune visibilité sur le parcours. La distance latérale entre le chariot et les rayonnages étant inférieure à 0,5 m, les piétons sont exposés à des dangers particuliers lorsqu'un chariot passe dans l'allée. Des mesures de sécurité spéciales s'imposent.

Les principaux dangers sont:

- la collision avec un chariot élévateur
- le renversement des marchandises entreposées
- la chute depuis le poste de conduite du chariot grande hauteur ou du rayonnage

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

La présence simultanée de piétons et de chariots grande hauteur n'est pas autorisée dans les entrepôts à allées étroites!

Protection des personnes

1 A-t-on pris des mesures de sécurité spéciales pour éviter une collision entre un chariot élévateur et un piéton dans les allées de rayonnages (allées étroites) de l'entrepôt de votre entreprise?

□ oui
□ non

Chariots grande hauteur:

- système actif de protection des personnes (fig. 1) et interdiction d'accès (fig. 6)
- sécurisation des accès aux allées de rayonnages (fig. 2)
- mesures d'aménagement du bâtiment telles que grillage, clôtures, cloisons, portes avec surveillance des accès

Chariots quadridirectionnels ou à prise latérale:

 système de caméras et (ou) d'avertissement sur ces chariots pour surveiller le parcours et interdiction d'accès (fig. 6)

De manière générale:

- mesures d'aménagement de l'installation de rayonnages (fig. 3)
- En cas de passages transversaux dans l'entrepôt à allées étroites, les personnes qui se trouvent dans ces passages sont-elles protégées des collisions avec les chariots?

□ oui

□ en partie□ non

Chariots grande hauteur:

 réduction automatique de la vitesse à 2,5 km/h max. (vitesse lente) avant les passages transversaux et la fin de l'allée

Chariots quadridirectionnels ou à prise latérale:

 chicanes ou portes pour empêcher que des personnes ne puissent entrer soudainement dans les allées

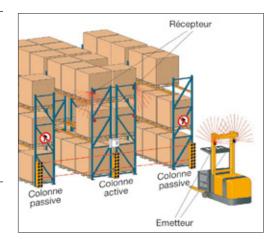
Existe-t-il un concept de sécurité des personnes dans

□ oui□ en partie

□ non

Le justificatif de sécurité délivré par un spécialiste renseigne sur les mesures prises dans ce type d'entrepôt.

2 Le système de surveillance fixe des accès aux allées permet de sécuriser les entrées des allées ou des zones d'accès entières contre l'intrusion inopinée d'un piéton ou d'un véhicule.



1 Un système mobile de protection des personnes prévient les collisions avec les piétons dans la zone

située à l'avant et à l'arrière du chariot au moyen

Surface d'alerte

de scanners et de capteurs.

Installations de rayonnages

l'entrepôt à allées étroites?

4 Les rayonnages sont-ils tous en bon état et sécurisés?

s? □ oui

• Pas de dommages pouvant compromettre la sécurité.

□ en partie

 Réparations et transformations effectuées uniquement par du personnel spécialisé. □ non

• Contrôle régulier des rayonnages.

Pour contrôler la sécurité des rayonnages, utilisez la liste de contrôle «Etagères et armoires à tiroirs» (réf. Suva 67032.f).

5 L'éclairage dans l'entrepôt à allées étroites est-il suffisant?

Le niveau d'éclairement dans les zones de passage et les locaux d'entreposage doit être d'au moins 100 lux.

□ oui
□ non

Chariots élévateurs

La maintenance des chariots élévateurs est-elle effectuée conformément aux prescriptions du fabricant? (Fig. 4)

□ oui□ en partie

□ non



3 Des dispositifs de retenue (chaînes, profilés de rayonnages, grilles ou câbles métalliques) doivent être placés jusqu'à 1 m de hauteur au minimum pour empêcher toute personne de passer au travers des rayonnages (hauteur libre 0,5 m max.).

7	La notice d'instructions de chaque chariot se trouve-t-elle à portée de main?	□ oui □ en partie □ non	
	La notice contient des indications sur l'usage prévu, les domaines d'utilisation autorisés, la conduite et l'entretien du chariot.		
8	L'installation des stations de recharge des batteries est-elle conforme aux règles de sécurité? (Fig. 5)	□ oui □ en partie	
	 Aération suffisante Distance de sécurité avec les matières inflammables (2 m min.) Distance de sécurité avec les sources d'étincelles (1 m min.) Equipements de protection individuelle (lunettes de protection fermées et gants résistants aux acides) Douche oculaire 	□ non	
	Voir liste de contrôle «Accumulateurs au plomb» (réf. Suva 67119.f).		
Oı	ganisation, comportement		
9	Toutes les entrées des allées sont-elles pourvues de pan- neaux d'interdiction d'accès pour les piétons? (Fig. 6)	□ oui □ non	
	Dans les allées de rayonnages (allées étroites), les piétons n'ont aucune possibilité d'éviter les chariots sur le côté en raison de l'absence d'espace minimum requis entre les rayonnages et le chariot (0,5 m).		
10	Le personnel est-il informé des règles de sécurité à respecter dans les entrepôts à allées étroites?	□ oui □ en partie	
	 Règles de sécurité pour l'utilisation des chariots élévateurs dans les entrepôts à allées étroites Autorisation d'accès à la zone de circulation (par ex. accès aux visiteurs) 	□ non	
11	Les personnes présentes dans l'entrepôt à allées étroites portent-elles des vêtements voyants ou un gilet à haute visibilité ? (Fig. 7)	□ oui □ en partie □ non	
12	Les caristes ont-ils suivi une formation ? (Fig. 7)	□ oui	
	 Formation auprès d'un centre de formation pour caristes (voir liste sur www.suva.ch/chariots-elevateurs). Ou formation dispensée par un instructeur qualifié faisant partie du personnel de votre entreprise. 	□ en partie	
13	Les caristes ont-ils reçu une instruction complémentaire pour les chariots élévateurs utilisés dans votre entreprise et cette formation est-elle documentée ?	□ oui □ en partie □ non	
CI	nariots grande hauteur à poste de conduite élevable		
	Existe-t-il un concept pour porter secours aux caristes et le personnel est-il formé en conséquence?	□ oui □ non	
15	Le poste de conduite est-il pourvu des équipements nécessaires pour donner l'alerte et porter secours ?	□ oui □ non	
	Equipements nécessaires dans les postes de conduite élevables: • téléphone ou radio (avec numéro d'alerte à composer) • équipement de secours (ceinture de sauvetage, descendeur,	-	



4 Vignette de maintenance



5 Station de recharge des batteries réglementaire avec interdiction de fumer. Des lunettes de protection et une douche oculaire sont à disposition.



6 Panneau d'interdiction «Interdit aux piétons»



7 Pour conduire un chariot grande hauteur, il faut une attestation de formation R2. Les différentes catégories de chariots élévateurs et les exigences concernant la formation et l'instruction des opérateurs sont définies dans la directive CFST 6518.

Infos complémentaires

- Liste de contrôle «Etagères et armoires à tiroirs» (réf. Suva 67032.f)
- Liste de contrôle «Voies d'évacuation» (réf. Suva 67157.f)

Plan de mesures Entrepôts à allées étroites

Liste de contrôle remplie par:

Date:	Signature:				
Marque:	Type:	Année de fabrication:			

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Responsable	Mesure exécutée		Mesure exécutée		Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa				
		_	-									
								_				
		-					_					
		_	_									
		I — — — —		l ———	I — —		I ———					

Prochain contrôle le: (recommandé: tous les 6 mois)



Renseignements: tél. 021 310 80 40 Téléchargement et commandes: www.suva.ch/67197.f, service.clientele@suva.ch